



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 22 Septembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 07

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX, NICOLAS SAUVANNAUD

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.78847951 du 26/09/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S 1 et LIMOGES BASTIDE U.S 1 (Poule D)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade ROGER COUDERC à FEYTIAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORRE (terrain d'honneur) à FEYTIAT.**

- **Match N.56629926 du 26/09/2026 à 15h entre GJ PANAZOL VIGENAL 1 et GJ BESSINES ANF 87 1 (Poule A)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade du VIGENAL à LIMOGES, se jouera **le même jour, à 17h30, au stade FERNAND VALIERE à PANAZOL.**

- **Match N.56636268 du 12/09/2026 à 15h entre LIMOGES LANDOUGE FOOT 1 et ENT. LAFARGE-AURENCE 1 (Poule E)**

Vu la décision de la commission litiges et contentieux (procès-verbal n°2) du 16/09/2026.

La commission jeunes enregistre le résultat suivant :

LIMOGES LANDOUGE FOOT : 3 points, 3 buts – ENT. LAFARGE-AURENCE : 0 point, 1 but.

- **Match N.78847947 du 12/09/2026 à 15h entre US LIMOGES BASTIDE et A.S SAINT-JUST LE MARTEL (Poule D)**

Vu la décision de la commission litiges et contentieux (procès-verbal n°2) du 16/09/2026 donnant match perdu par pénalité au club US LIMOGES BASTIDE,

La commission jeunes :

- Enregistre le résultat suivant :

US LIMOGES BASTIDE : -1 point – 0 but ; A.S SAINT-JUST LE MARTEL : 0 point, 3 buts.

- **Match N.56636226 du 26/09/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S 2 et EYMOUTIERS A.S 1 (Poule B)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade PIERRE LACORRE (terrain d'honneur) à FEYTIAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORRE (annexe 2) à FEYTIAT.**

- **Match N.56629927 du 26/09/2026 à 15h entre AMBAZAC A.S 1 et RILHAC-RANCON C.A 1 (Poule A)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade de la MAZAUURIE à AMBAZAC, se jouera **le même jour, à 13h, au stade de la MAZAUURIE à AMBAZAC.**

Catégorie U15

- Match N.56640312 du 26/09/2026 à 15h entre GJ PAYS DE NEXON 1 et OCCITANE FC 1 (Poule D)

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, se jouera **le même jour, à 14h, au stade ROBERT HERBIN à NEXON.**

PROCHAINE REUNION

- Mardi 29 Septembre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.
La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs
En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire pour la deuxième phase du championnat peuvent effectuer leur demande au plus tard le 30 septembre 2026.
Ces engagements supplémentaires seront exclusivement intégrés au championnat D2.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président